



DIISOCYANATES ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE : UNE APPROCHE INTÉGRÉE

Sophie CHANTELOT

*Responsable communication –
AMETRA06 – Nice*

Julien COCHARD

*Ingénieur prévention – AMETRA06 –
Nice*

Dr Sophie MAISANT

*Médecin toxicologue – AMETRA06 –
Nice*

Dr Jean PASSERON

*Directeur des services pluridisciplinaires,
Médecin toxicologue – AMETRA06 –
Nice*

Cosmin PATRASCU

*Coordinateur de la Cellule Risque
Chimique & Industrie, Ingénieur
chimiste – AMETRA06 – Nice*

Introduction / Objectifs :

Cette communication aborde l'impact de la réglementation européenne sur l'emploi des diisocyanates, (UE 2020/1149). Ce règlement impose que les mélanges contenant plus de 0,1 % de diisocyanates ne peuvent être utilisés sans avoir suivi une formation préalable.

L'objectif de la méthodologie présentée est de promouvoir la prévention à partir de cette réglementation imposée.

Méthodologie :

Une méthodologie rigoureuse a été mise en place pour identifier les adhérents concernés. En utilisant le numéro CAS des diisocyanates utilisés par l'industrie, les produits contenant ces substances ont été repérés dans notre base de données de FDS (fiches de données de sécurité) (ses données représentent 5-10 % de nos adhérents). En complément, en se basant sur les codes NAF de ces adhérents, la sélection a été élargie aux autres adhérents des secteurs considérés comme

pertinents (automobile, nautisme, travail du bois, électronique, dératisation, services hôteliers...).

Cette méthodologie a permis de confirmer 90 entreprises concernés directement (diisocyanates présents dans notre base FDS), et par extension, d'en sélectionner 1 278 au total. Le nombre de salariés de ces adhérents est de 8 250 dont 3 400 évoluent dans des TPE (très petites entreprises). L'intégralité du personnel n'est pas soumise à cette réglementation. Si nous excluons le personnel administratif ou effectuant d'autres activités, il a été estimé qu'environ 10% des salariés utilise effectivement des diisocyanates, soit environ 800 salariés.

Résultats obtenus :

En accord avec les médecins du travail des entreprises concernées, une campagne de communication ciblée a pu toucher 10 % des adhérents, tandis que 50 % ont été au moins informés (suivi des ouvertures des mails). Parallèlement, un atelier participatif a été créé pour utiliser cette nouvelle réglementation comme levier d'action de prévention primaire. Tout en satisfaisant les exigences du texte européen, cet atelier a également comme objectif la transmission des connaissances, le changement du comportement et l'implication des salariés comme acteurs de la prévention. Une équipe incluant les métiers de formateur, technicien, médecin, toxicologue et chimiste expert en polymères a conçu l'atelier. Une fois de plus, des informations sur les produits contenant des diisocyanates ont été extraites de la base de données afin d'alimenter l'atelier en exemples concrets. La première session de formation a touché 98 salariés, dépassant l'objectif initial de 80 salariés formés.

Discussion des résultats / Conclusion :

Des actions similaires seront déployées pour atteindre l'intégralité des salariés identifiés, tandis qu'un programme de formation de formateurs sera proposé pour répondre aux besoins des grandes entreprises. Une formation interne de nos médecins et infirmiers en Santé au travail (IDEST) ainsi que la mise à jour des DMST (dossiers médicaux en Santé au travail) des salariés utilisant les diisocyanates est en cours. Cette initiative démontre l'efficacité d'une approche intégrée pour répondre aux exigences réglementaires, promouvoir une culture de prévention et améliorer le suivi individuel ainsi que la traçabilité des expositions.



Pour contacter l'auteur de cette communication : c.patrascu@ametra06.org